

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

4th Session

Recommendation 36 (1997)¹ on crime and urban insecurity in Europe

The Congress,

bearing in mind the proposal of the Chamber of Local Authorities;

1. Draws attention to Resolution CPL (4) 5 in which the causes, scope and extent of crime in Europe are analysed and where recommendations are made to local and regional authorities in Europe to help them deal with the problem;

2. Welcomes the material presented at the Conference on "Crime and Urban Insecurity in Europe: the role and responsibilities of local and regional authorities", Erfurt (Germany), 26-28 February 1997;

3. Welcomes the activities of international governmental and non-governmental organisations on the subject.

Requests the Committee of Ministers of the Council of Europe to:

4. Include crime and urban insecurity on the agenda of the forthcoming second Summit of Heads of State of member countries, October 1997;

5. Involve fully the CLRAE in the "new initiatives" programme proposed by the Secretary General on crime problems in Central and Eastern European countries;

6. Accept that local authorities have a key role to play in combatting crime and that accordingly national authorities should not only cooperate with local authorities but also ensure that local

1. Debated and approved by the Chamber of Local Authorities on 4 June 1997 and adopted by the Standing Committee of the Congress on 5 June 1997 (see Doc. CPL (4) 5, draft Recommendation presented by Mr J. Mans, Rapporteur).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

4^e Session

Recommandation 36 (1997)¹ sur la criminalité et l'insécurité urbaine en Europe

Le Congrès,

saisi de la proposition de la Chambre des Pouvoirs Locaux;

1. Attire l'attention sur la Résolution CPL (4) 5, dans laquelle sont analysées les causes, la portée et l'ampleur de la criminalité en Europe et où des recommandations sont formulées aux pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe pour les aider à faire face à ce problème;

2. Se déclare satisfait des documents présentés à la Conférence sur «La criminalité et l'insécurité urbaine en Europe: le rôle et les responsabilités des pouvoirs locaux et régionaux», Erfurt (Allemagne), 26-28 février 1997;

3. Se félicite des activités d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales en la matière.

Demande au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe:

4. D'inscrire la criminalité et l'insécurité urbaine à l'ordre du jour du deuxième Sommet des Chefs d'Etat des pays membres, qui se tiendra en octobre 1997;

5. De faire participer pleinement le CPLRE au programme d'«initiatives nouvelles» présenté par le Secrétaire Général au sujet de la criminalité dans les pays d'Europe centrale et orientale;

6. De reconnaître que les pouvoirs locaux ont un rôle crucial à jouer dans la lutte contre la criminalité et qu'en conséquence les autorités nationales devraient non seulement coopérer avec les

1. Discussion et approbation par la Chambre des Pouvoirs Locaux le 4 juin 1997 et adoption par la Commission Permanente du Congrès le 5 juin 1997 (voir Doc. CPL (4) 5, projet de Recommandation présenté par M. J. Mans, Rapporteur).

authorities have the necessary legislative and financial capacity to this effect;

7. Invite member countries, which have not yet done so, to adopt national legislation on combatting corruption in official life and on simplifying public administrative procedures in order to reduce the possibility of corruption;

8. Invite member countries, which have not yet done so, to ratify the relevant European treaties or Conventions providing for interstate cooperation on criminal matters;

9. Request the Steering Committee on Crime Problems (CDPC) to develop a programme of intergovernmental cooperation on combatting urban insecurity;

10. Ask respective national authorities to lift impediments in the way of local and regional transborder cooperation on crime prevention and control;

11. Examine ways of reducing the crime trends in transfrontier areas as a consequence of the division of Europe into Schengen and non-Schengen areas;

12. Involve the CLRAE in the work of the Interdisciplinary Group on Corruption established after the Session of the Conference of European Ministers of Justice in Malta in 1994 in order to develop and implement a European Programme for combatting corruption;

13. Include the CLRAE in any follow-up activity to the next Session of the Conference of European Ministers of Justice, Prague, 10-11 June which will deal with the theme of "the links between corruption and organised crime" – a Conference to which the CLRAE will send a delegation;

14. Ensure that the CLRAE continues to collaborate and, where appropriate, develop joint programmes with the Pompidou Group of the Council of Europe.

Asks the United Nations :

15. To implement as rapidly as possible proposals arising from the Ninth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders (Cairo, 29 April-8 May 1995).

pouvoirs locaux, mais également faire en sorte qu'ils disposent des moyens législatifs et financiers nécessaires à cette fin;

7. D'inviter les pays membres qui ne l'ont pas encore fait à adopter une législation nationale relative à la lutte contre la corruption dans la vie publique et à la simplification des procédures administratives publiques afin de restreindre les possibilités de corruption;

8. D'inviter les pays membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les Conventions ou traités européens pertinents qui prévoient une coopération intergouvernementale en matière de criminalité;

9. De demander au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) d'élaborer un programme de coopération intergouvernementale sur la lutte contre l'insécurité urbaine;

10. De demander à leurs autorités nationales respectives de lever tout obstacle à la coopération transfrontalière locale et régionale en matière de prévention et de répression de la criminalité;

11. D'envisager des moyens de réduire la hausse de la criminalité dans les régions transfrontalières, qui résulte de la division du territoire européen entre l'espace Schengen et les régions situées hors de cet espace;

12. De faire participer le CPLRE aux travaux du groupe interdisciplinaire sur la corruption, créé à la suite de la Session de la Conférence des Ministres européens de la Justice en 1994 à Malte pour élaborer et mettre en oeuvre un programme européen de lutte contre la corruption.

13. De faire participer le CPLRE à toute activité faisant suite à la prochaine session de la Conférence des Ministres Européens de la Justice, qui se tiendra les 10 et 11 juin à Prague sur le thème des «liens entre la corruption et la criminalité organisée», conférence à laquelle le CPLRE entend envoyer une délégation;

14. De veiller à ce que le CPLRE continue à collaborer et, le cas échéant, à élaborer des programmes communs avec le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe.

Demande aux Nations Unies :

15. De mettre en oeuvre aussi rapidement que possible les propositions découlant du Neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (Le Caire, 29 avril-8 mai 1995).

Asks the Committee of Regions:

16. To bear in mind the proposals contained in the Declaration of the Conference at Erfurt on "Crime and Urban Insecurity in Europe: the role and responsibilities of local and regional authorities" and in CLRAE Resolution CPL (4) 5 in terms of its present and future work programme on urban safety and to collaborate with the CLRAE and its Working Group on Crime and Urban Insecurity in the development of the CLRAE's own work.

Asks the European Forum for Urban Security:

17. To continue to collaborate with the CLRAE on crime prevention in Europe, particularly in terms of the identification and coordination of pilot projects in a number of particular European cities.

Asks the International Crime Prevention Council:

18. To keep the CLRAE informed of current trends in crime prevention policies and to explore, as appropriate, the organisation of joint activities.

Asks Europol:

19. To assist local and regional authorities in crime prevention and control, through the provision of statistics and information and the development of techniques for detection and control of crime, in collaboration with the local and regional authorities concerned.

Demande au Comité des Régions:

16. De tenir compte des propositions formulées dans la Déclaration de la Conférence d'Erfurt sur «La criminalité et l'insécurité urbaine en Europe: le rôle et les responsabilités des pouvoirs locaux et régionaux» ainsi que dans la Résolution CPL (4) 5 du CPLRE dans le cadre de son programme d'activités présent et futur sur la sécurité urbaine et de collaborer avec le CPLRE et son Groupe de travail sur la criminalité et l'insécurité urbaine dans la réalisation des activités propres du CPLRE.

Demande au Forum des collectivités territoriales européennes pour la sécurité urbaine:

17. De continuer à coopérer avec le CPLRE pour la prévention de la criminalité en Europe, notamment afin de déterminer et coordonner les projets pilotes mis en oeuvre dans un certain nombre de villes européennes données.

Demande au Conseil international sur la prévention de la criminalité:

18. De tenir le CPLRE informé de l'évolution actuelle des mesures prises en faveur de la prévention de la criminalité et d'examiner, le cas échéant, la mise en place d'activités communes.

Demande à Europol:

19. D'assister les pouvoirs locaux et régionaux dans la prévention et le contrôle de la criminalité, en mettant à leur disposition statistiques et informations et en mettant au point, en collaboration avec les pouvoirs locaux et régionaux concernés, des techniques de dépistage et de répression de la criminalité.